



DECISION DU MAIRE

N° 010-2025 - Marché de travaux selon la procédure adaptée – Restructuration de la salle des fêtes – Avenant n°4 au lot 5b

Le Maire de St Denis lès Bourg (Ain) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles R.2194-3 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juin 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision **056-2023** du Maire en date du 9 octobre 2023 portant attribution du lot n°5B "**Couverture bac acier - Bardage**" du marché de travaux alloti de restructuration de la salle des fêtes,

Vu la décision **038-2024** du Maire en date du 6 septembre 2024 validant l'avenant 1 au lot 5B « **couverture, bac acier – bardage** », du marché de travaux alloti de restructuration de la salle des fêtes,

Vu la décision **071-2024** du Maire en date du 22 novembre 2024 validant les avenants 2 et 3 au lot 5b « **couverture, bac acier – bardage** », du marché de travaux alloti de restructuration de la salle des fêtes,

Considérant les plus-values dans les travaux du marché de restructuration de la salle des fêtes,

Considérant que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal,

DECIDE

Article 1 : De valider l'**Avenant n°4 au lot 5b** ci-annexé :

LOT 5B - EXASTEEL	MONTANT	
	€ HT	€ TTC
MARCHE INITIAL	141 233.40	169 480.08
AVENANT 1	2707.71	3249.25
AVENANT 2	1092.00	1310.40
AVENANT 3	1168.00	1401.60
AVENANT 4	2235.00	2682.00
MARCHE DÉFINITIF	148 436.11	178 123.33

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250124-001100-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2025
Publication : 24/01/2025

Article 2 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu-compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil municipal.

La présente décision sera annexée au registre des délibérations du Conseil municipal et publiée sur le site internet de la Mairie.

Le 24 janvier 2025

Le Maire,
Guillaume FAUVET

The image shows the official seal of the Mairie de St-Denis-les-Bourg (AIN) in blue ink. The seal is circular with the text "MAIRIE de ST-DENIS-LES-BOURG" around the top and "(AIN)" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250124-001100-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2025
Publication : 24/01/2025